

Mise en place des ESAD : équipe spécialisée Alzheimer à domicile

Cette mesure est prévue dans le cadre du plan national Alzheimer 2008-2012. Sous le contrôle de l'ARS (Agence Régionale de Santé), l'équipe composée de personnel spécialisé assure une prestation de soins et d'accompagnement au domicile des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou apparentée. La durée d'intervention, prise en charge à 100%, est de 3 mois maximum en 12 à 15 séances.

Trois équipes sont mise en place dans la Marne :

L'Esad du CCAS de Châlons (Tel: 03 26 69 04 60) pour les secteurs Châlons, Vatry, Ste Ménehould, Suippes, Mourmelon ;

L'Esad de la Croix Rouge (Tel : 03 26 85 56 59) secteur de Reims ;

L'Esad de Familles Rurales (Tel: 03 26 68 36 15) pour la moitié sud du département et le secteur de Vitry.

Juillet 2012

Jacques Boiteux